

FORMULAIRE D'ACCORD DES FORMATEURS

Je soussigné(e), formateur certifié en
Intégration Posturale:

1. Accepte de me conformer aux Statuts de l'ICPIT et de proposer tous les cours du tronc commun décrits dans Lignes directrices concernant la formation de praticiens en Intégration Posturale.

Je sais que je suis libre d'en modifier le contenu dans le cadre des points 2), 3) et 4) exposés ci-dessous, mais je suis conscient du fait que chacun des cours du tronc commun est important pour la formation. Si je ne me considère pas assez qualifié pour donner un cours déterminé, je trouverai une personne qui l'est pour assurer cette partie de la formation.

2. Accepte d'inclure les quatre éléments de l'IP dans ma formation: le travail énergétique – y compris le travail sur la respiration et les mouvements, le travail sur les tissus conjonctifs, le travail émotionnel, l'intégration de l'être et l'intégration dans la société.

3. Souscris aux recommandations de l'ICPIT selon lesquelles la formation doit comprendre un minimum de 700 heures en trois phases, travail avec les clients d'apprentissage et supervision compris.

4. Accepte le fait que quel que soit le degré de spécialisation de ma formation, je ne dois pas oublier que mon objectif général est d'aider l'étudiant à devenir un praticien qui travaillera simultanément avec les 4 éléments de notre travail, à savoir le travail énergétique – y compris le travail sur la respiration et les mouvements, le travail sur les tissus conjonctifs, le travail émotionnel, l'intégration de l'être et l'intégration dans la société.

5. Accepte d'inclure dans mon enseignement de l'IP le travail sur la respiration, les émotions, la charge et la décharge et le cycle énergétique mais de ne pas d'appeler ce travail Intégration Énergétique, sauf si je suis un formateur qualifié en Intégration Énergétique.

6. Détaillerai dans toutes mes brochures publicitaires la structure du programme en trois phases pour devenir un praticien en IP certifié.

7. Souscris au fait qu'une formation en IP ne doit pas être présentée (dans les publicités ou les annonces) comme faisant partie intégrante d'une autre formation. Cela n'exclut pas qu'on puisse la présenter en même temps que d'autres formations qui font partie d'un programme plus vaste, mais il ne faut pas qu'on puisse la considérer seulement comme une technique qui s'inscrit dans un autre diplôme.

8. Accepte de signaler au secrétariat de l'ICPIT et aux formateur(s) local(aux) mon intention de dispenser une formation en IP 6 mois à l'avance, ou au moment où je commence à en faire la publicité.

9. Accepte de vérifier avant le début d'une formation que tous les candidats à ma formation ont lu et accepté des "accords de participation" basés sur les Accords de participation à la formation en Intégration Posturale de l'ICPIT.

10. Demanderai à chaque étudiant de constituer un dossier de travail pour l'obtention de son certificat, qui comportera les formulaires nécessaires, des photos, des dessins, des extraits de journal de bord, des compte-rendus sur le travail avec les clients d'apprentissage, etc. L'étudiant doit me remettre un exemplaire de ce dossier avant d'être diplômé.

11. Demanderai au candidat qui veut obtenir un certificat de praticien de rédiger un compte-rendu de 10 pages sur son expérience de travail avec des clients d'apprentissage dans la phase III, de m'en remettre un exemplaire et d'en envoyer un autre à l'ICRI.

12. Accepte de procurer une supervision adaptée et un soutien à mes étudiants dans leur travail avec leurs clients d'apprentissage jusqu'à l'obtention de leur certificat. Je comprends l'importance qu'il y a à soutenir les nouveaux diplômés et à les encourager à continuer à travailler sous supervision.

13. Prends acte du fait que les exigences communiquées aux étudiants pour l'obtention du diplôme doivent être conformes aux Lignes directrices concernant la formation de l'ICPIT.

14. Prends acte du fait que les diplômes seront délivrés par l'ICRI au nom de l'ICRI et de l'ICPIT et l'indiquerai dans la documentation fournie aux étudiants.

15. Accepte d'informer mes étudiants de l'existence de l'ICPIT et de son site internet, de l'ICRI et de son site internet, et des associations nationales, et de les encourager à prendre leur place dans la grande famille des praticiens en IP.

Signez et remettez un exemplaire au secrétariat de l'ICPIT et gardez un exemplaire pour vos archives.

Signature du formateur Date.....

Finalisé et approuvé en octobre 2003